REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

N°-0388/METPS/CAB/PRMP/2026 Conakry, le 23 NOV 2026

Avis d'appel public à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic national de l'économie informelle

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publics.

2. Le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale **(METPS)**, à travers la Direction Nationale de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat **(DNEE)**, met en œuvre le Projet National de Formalisation des Entrepreneurs et de Transition vers l'Économie Formelle (PNF-TEF, MPS-95), inscrit au Programme Simandou 2040. Ce projet vise à opérationnaliser les principes de la Recommandation n° 204 de l'OIT (2015) concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Le diagnostic national de l'économie informelle, objet du présent avis, constitue le socle analytique du Palier 1 du projet (Fondations réglementaires et stratégiques). Le **METPS** a l'intention d'utiliser une partie des fonds du Budget National de Développement (exercices 2026 et 2027) pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de ce diagnostic par un bureau d'études.

3. Les prestations attendues portent sur la réalisation d'un diagnostic national quantifié et territorialisé de l'économie informelle, avec un approfondissement prioritaire à Conakry et dans les 11 préfectures du corridor de Simandou (Forécariah, Kindia, Mamou, Dabola, Faranah, Kissidougou, Kouroussa, Kankan, Kérouané, Beyla et Macenta).
Elles comprennent :

- La cartographie et la segmentation de l'économie informelle (taille, structure sectorielle et territoriale, typologie subsistance / consolidation / croissance) ;
- L'analyse du parcours de formalisation et du cadre institutionnel, fiscal et de la protection sociale ;
- L'identification des déterminants économiques, comportementaux et politiques de la formalisation ;
- L'évaluation de l'offre institutionnelle selon les cinq dimensions de la Recommandation n° 204 de l'OIT ;
- La quantification de la demande du corridor de Simandou adressable par les entreprises locales ;
- La production de la situation de référence du cadre de résultats du PNF-TEF ;
- La formulation de recommandations opérationnelles hiérarchisées avec trajectoire de mise à l'échelle nationale.

La durée prévisionnelle d'exécution de la mission est de cinq (5) mois calendaires à compter de la notification du marché, hors délais de validation des livrables.

6ème Avenue, Almamya, Commune de Kaloum
BP :3999 Conakry-République de Guinée - Tél : (+224) 621 111 189
Email : contact@metps.gov.gn Site web : www.fonctionpublique.gov.gn

Guinée www.guinee.gn

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen

4. Les bureaux d'études et groupements intéressés sont invités à manifester leur intérêt en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations :

a. **Profil du bureau d'études** : au moins huit (8) ans d'expérience en études socio-économiques de grande envergure en Afrique subsaharienne ; au moins deux (2) missions comparables (enquêtes nationales sur l'informalité, l'emploi ou le secteur privé) au cours des cinq (5) dernières années ; capacité logistique de collecte démontrée en Guinée ou dans un contexte similaire ; expérience de collaboration avec un institut national de statistique. Les groupements associant un bureau international et un cabinet guinéen sont fortement encouragés. Tout groupement, conjoint ou solidaire, désigne un mandataire ;

b. **Équipe clé minimale** : Chef de mission (économiste du travail, du développement ou d'une discipline connexe, 12 ans d'expérience, expertise de la Recommandation n° 204 de l'OIT) ; Juriste-fiscaliste (OHADA, Statut de l'Entreprenant, 10 ans) ; Spécialiste de la protection sociale (8 ans) ; Statisticien principal (sondages complexes, CAPI, 10 ans) ; Spécialiste des méthodes qualitatives (8 ans) ; Spécialiste des chaînes de valeur et du contenu local (secteur extractif, corridor de Simandou, 8 ans) ; Spécialiste en genre et inclusion (8 ans). L'équipe comprendra une expertise nationale guinéenne substantielle et des enquêteurs maîtrisant les langues locales.

5. À l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, une liste restreinte de six (6) candidats au plus sera établie. Les candidats retenus recevront une demande de propositions ; le bureau d'études sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC), conformément au Code des marchés publics en vigueur.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des termes de référence (TDR) auprès du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale – Direction Nationale de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat : **M. Sekou Ahmed KEYRA, Tél. : +224 622 73 30 92,** et consulter les TDR à l'adresse suivante : **bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du METPS, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 15 h.**

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après : **bureau de la PRMP, 4e Etage, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale, au plus tard le jeudi 10 décembre 2026 à 10 h 00, heure locale.**

8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, sont présentées en un (1) original et trois (3) copies, sous pli fermé portant la mention « Avis à manifestation d'intérêt – Diagnostic national de l'économie informelle (PNF-TEF) ». L'ouverture des plis aura lieu **le jeudi 10 décembre 2026 à 10h 30** dans les locaux du METPS, en présence des représentants des candidats qui souhaitent y assister.

Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale
N° 009778
Le Ministre
RG
Guinée

La Ministre

Ramatoulaye CAMARA

6 ème Avenue, Almamya, Commune de Kaloum
BP: 3999 Conakry République de Guinée - Tél :(+224) 621 11 11 89
Email: contact@metps.gov.gn
www.guinee.gn

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, articles 613 du code pénal guinéen